Lycée Corot à Beauvais (60). Un lycéen en garde à vue après avoir brisé la mâchoire de son prof (MàJ : 6 mois avec sursis)

24/04/2019 à 23h17

24/04/2019

Le tribunal a condamné le mis en cause « à la peine de six mois d'emprisonnement assorti d'un sursis avec mise à l'épreuve pendant deux ans », comportant deux obligations : « une obligation de travail ou de formation » et une « obligation d'indemniser la partie civile », a indiqué à l'AFP le procureur de la République, Florent Boura.

(…) Le Figaro

23/04/2019

Pour lui avoir demandé d'enlever son bonnet, un enseignant du lycée professionnel Jean-Baptiste Corot a eu la mâchoire brisée par un élève, ce mardi.

La matinée vient à peine de commencer au lycée professionnel Jean-Baptiste Corot qu'elle s'arrête brutalement. « *Il était environ 9 heures, c'était l'intercours,* se remémore Maylis, 16 ans, qui a assisté à la scène. *Un élève marchait et le prof lui a dit d'enlever son bonnet. Là, il s'est énervé et lui a donné des coups de poing.* »

« *C’est parti comme ça, on n’a pas compris* », témoigne de son côté Jacques, lycéen. La victime, un professeur d’architecture âgé de 62 ans, a déposé plainte. Sa mâchoire brisée, il s’est vu délivrer 15 jours d’ITT. L’agresseur, un jeune homme de 18 ans, a été placé en garde à vue.

(…) Le Parisien